EP50 Cleaner Disinfectant

Révision: 2022-04-05 **Version:** 01.0

1. IDENTIFICATION

Nom du produit: EP50 Cleaner Disinfectant
FDS #: MS0801958
Utilisation recommandée:
- Nettoyeur désinfectant
- Ce produit doit être dilué avant toute utilisation
- Industriel/Institutionnel

Utilisations déconseillées: Les utilisations autres que celles identifiées ne sont pas recommandées

Producteur, importateur, fournisseur
Siège social aux États-Unis
Avmor
1300 Altura Rd., Suite 125
Fort Mill, SC 29708
Phone: 1-888-352-2249
Adresse Internet pour fiche de données de sécurité : https://sds.diversey.com

Siège social au Canada
Avmor
6150 Kennedy Road Unit 3
Mississauga, Ontario L5T 2J4
Phone: 1-800-668-7171

Numéro de téléphone d'appel d'urgence 1-800-851-7145; 1-651-917-6133 (Int'l)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit non dilué

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1

Mention d'avertissement: **Avertissement.**

Déclarations sur les risques
CAUSE DES IRRITATIONS OCULAIRES GRAVES. PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE CUTANÉE.
mises en garde :
Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver rigoureusement les zones affectées après toute manipulation. Peut causer des irritations dans la bouche, la gorge et l'estomac. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des lunettes anti-éclaboussures chimiques et des gants résistants aux produits chimiques. EN CAS D'INGESTION: appeler un Centre Antipoison/ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Éliminer conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA) - Sans objet
Dangers physiques non autrement classifiés (DPNCA) - Sans objet.

Classification du produit dilué 1:12

Sensibilisation de la peau Catégorie 1

Mention d'avertissement: Avertissement.

Déclarations sur les risques et la sécurité

PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE CUTANÉE.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Éviter de respirer les émanations. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants résistants aux produits chimiques. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éliminer conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ingrédients classifiés

Composant(s)	CAS #	% en poids
huile d'orange	8008-57-9	1 - 5%
dodécylbenzènesulfonate d'isopropylamine	26264-05-1	1 - 5%
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	1 - 5%
Alcool C12-C15, éthoxylé	68131-39-5	1 - 5%

4. PREMIERS SOINS

Produit Non Dilué:

Les Yeux: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir une aide médicale / des conseils médicaux.
Par voie cutanée: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver à grande eau savonneuse. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Se rincer la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une aide médicale / des conseils médicaux.
PAR INHALATION : Les premiers secours ne sont pas nécessaires.
Ingestion: EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre Antiposion (1-800-851-7145) ou un médecin en cas de malaise.

Symptômes/effets les plus importants : Pas d'information disponible.
Une aide médicale immédiate et un traitement spécial sont de rigueur Sans objet.

Produit Dilué:

Les Yeux: Rincer abondamment à l'eau.
Par voie cutanée: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver à grande eau savonneuse EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Se rincer la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une aide médicale / des conseils médicaux Laver les vêtements souillés avant réutilisation
PAR INHALATION : Les premiers secours ne sont pas nécessaires
Ingestion: EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre Antiposion (1-800-851-7145) ou un médecin en cas de malaise.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Méthodes particulières d'intervention Aucune méthodes spéciale n'est requise
Moyen d'extinction approprié Le produit n'est pas inflammable. Éteindre le feu en utilisant un agent approprié.
Dangers spécifiques Aucun à notre connaissance.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Pas d'information disponible.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage :	Méthodes de nettoyage - déversement important. Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien laver après manipulation. Ne pas goûter ni avaler. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneures vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT
Entreposage: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives d'exposition: .

Composant(s)	ACGIH	OSHA
Peroxyde d'hydrogène	1 ppm (TWA)	1 ppm (TWA) 1.4 mg/m³ (TWA)

Produit Non Dilué:
Mesures d'ordre technique:
Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acc.

Protection individuelle
It is the responsibility of the employer to determine the potential risk of exposure to hazardous chemicals for employees in the workplace in order to determine the necessity, selection, and use of personal protective equipment.

Protection des yeux:	Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.
Protection des mains:	Gants résistants aux produits chimiques.
Protection de la peau et du corps:	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
Protection respiratoire:	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation. Si l'aération est inadéquate pour contrôler les aérosols, les brumes et les vapeurs, utiliser une protection respiratoire appropriée pour éviter toute surexposition.
Mesures d'hygiène:	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Produit Dilué:
Mesures d'ordre technique:
Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acc

Protection individuelle

Protection des yeux:	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
Protection des mains:	Gants résistants aux produits chimiques.
Protection de la peau et du corps:	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
Protection respiratoire:	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
Mesures d'hygiène:	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique Liquide
Vitesse d'évaporation: Pas d'information disponible.
Seuil de l'odeur: Pas d'information disponible.
Melting point/freezing point (°C): Indéterminé
Température d'auto-inflammation: Pas d'information disponible.
Solubilité dans d'autres solvants Pas d'information disponible.
Densité 1.005 Kg/L
Masse volumique apparente Pas d'information disponible.
Point d'éclair > 200 °F > 93 °C
Viscosité: Pas d'information disponible.
Teneur (%) en COV (composés organiques volatils) : 0 % *
Inflammabilité (solide ou gaz): Sans objet.
Sustained combustion: Sans objet.
Limites d'explosivité - supérieure: indéterminé **- inférieure:** indéterminé

Couleur: Transparent , Clair Incolore Jaune
Odeur: Product specific
Point/intervalle d'ébullition: indéterminé
Température de décomposition: Indéterminé
Solubilité: complètement soluble
Densité relative (relativement à l'eau): 1.01
Densité gazeuse: Pas d'information disponible.
Pression de vapeur: Pas d'information disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau): Pas d'information disponible.
Phosphore élémental: 0.00 % by wt.
pH: 4.4
La corrosion des métaux: Non corrosif

pH de la solution diluée
≈ 5.8
Point d'éclair de la dilution: > 200 °F > 93.4 °C
% COV par poids dse la dilution d'emploi: 0 %

* - Titre 17, Code des règlements de la Californie, division 3, chapitre 1, sous-chapitre 8.5, article 2, Produits de consommation, sections 94508

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Reactivity:	Not Applicable
Stabilité	Le produit est stable
Produits de décomposition dangereux	Aucun raisonnablement prévisible.
Matières à éviter	Ne pas mélanger avec tout autre produit ou produit chimique à moins d'indication contraire dans le mode d'emploi.
Conditions à éviter	Aucun à notre connaissance.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:
Contact avec la peau, Inhalation, Contact avec les yeux

Effets et symptômes retardés, immédiats ou chroniques dûs à l'exposition à court et à long terme
Contact avec la peau: Ne sera probablement pas un irritant dans des conditions d'utilisation normale.
Contact avec les yeux: Cause des irritations oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des douleurs, des rougeurs et des larmoiements.
Ingestion: Symptoms may include stomach pain and nausea. Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac.
Inhalation: Les symptômes peuvent inclure la toux et des difficultés respiratoires. Peut irriter le nez, la gorge, et les voies respiratoires.
Sensibilisation: Peut causer une réaction allergique cutanée. Les symptômes peuvent inclure une éruption cutanée, une urticaire, des démangeaisons, des bosses, des rougeurs, un gonflement et/ou de l'inconfort.
Target Organs (SE): Aucun à notre connaissance.
Target Organs (RE): Aucun à notre connaissance.

Mesures numériques de toxicité

(ETA) - par voie orale (mg/kg):	The estimated acute oral LD_{50} for the undiluted product is estimated to be >5000 (mg/kg BW).
(ETA) - par voie cutanée (mg/kg):	>2000
(ETA) - par inhalation des gaz (mg/l):	>20,000
aiguë (ETA) - par inhalation des brumes (mg/l):	>20
(ETA) - par inhalation des vapeurs (mg/l):	>50

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité: Pas d'information disponible.

Persistance et dégradabilité Pas d'information disponible.

Bioaccumulation: Pas d'information disponible.

Mobilité Pas d'information disponible.

Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

13. DISPOSAL CONSIDERATIONS

Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination de ce produit.

Déchets des résidus / produits non utilisés (produits non dilués) :
Ce produit, tel que vendu, en cas de rejet ou d'élimination, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.

Déchets des résidus / produits non utilisés (produits dilués):
Ce produit, tel que vendu, en cas de rejet ou d'élimination, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.

Entreposage des pesticides :
Consultez l'étiquette du produit.

Entreposage des pesticides :
Consultez l'étiquette du produit.

Éliminant du contenant :
Consultez l'étiquette du produit.

Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits non dilués) : Non réglementé.
Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits dilués): Non réglementé.
Emballages contaminés Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT/TDG: Les renseignements fournis ci-dessous représentent le classement complet en matière de transport pour ce produit. Cette description ne tient pas compte de la taille de l'emballage de ce produit qui pourrait être assujetti à une exception, en matière de quantité, en vertu des réglementations en vigueur pour le transport. Lors de l'expédition de biens dangereux, veuillez consulter le spécialiste des matières dangereuses certifiées, à l'interne, pour déterminer si une exception s'applique à cette expédition.

Déscription du connaissement DOT (voie terrestre) NON RÉGLEMENTÉ

Déscription du voie maritime connaissement NON RÉGLEMENTÉ

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales
DSL Tous les composants sont répertoriés ou autrement exemptés.

Réglementation Canadienne

Ce produit chimique est un produit enregistré canadien avec DIN et fait l'objet de certaines exigences en matière d'étiquetage pour les désinfectants en vertu de règlements nationaux. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les risques requis pour les fiches signalétiques (FS), et les étiquettes en milieu de travail pour les produits non désinfectants par le HPR (SIMDUT 2015). Cette FS a été préparée en vertu du critère HPR (SIMDUT 2015), ce qui peut engendrer des différences entre l'étiquette et le langage de la FS.

DIN No. : 02340321

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA (National Fire Protection Association)
Échelle de classification des risques: (faible risque) 0 – 4 (risque extrême)

Santé 2
Inflammabilité 0

Instabilité 0
Information supplémentaire -

Produit Dilué:

Santé 0
Inflammabilité 0
Instabilité 0
Information supplémentaire -

Révision: 2022-04-05
Version: 01.0

Cause de la révision: Sans objet
Préparé par : Affaires réglementaires nord-américaines

Avis au lecteur: Ce document a etè prèparè de sources considèrèes techniquement sèrieuses. If ne constitue pas une garantie, ènoncèe ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il posè'de toutes les donnèes en cours, en regard de son utilization particulière et qu'il respecte tous les règlements fèdèraux, des ètats, provinciaux et municipaux.